

Formation de formateurs_trices Biosécurité ciblée petits élevages de volailles / éleveurs indépendants

Date **Vendredi 8 Avril 2022**

Lieu de formation **104 rue Robespierre - Bagnolet 93170
locaux de la Confédération paysanne – grande salle**

[voir le plan en fin de programme](#)

Durée de formation **1 jour soit 7h00 de formation**

Horaires **9h30 – 17h30**

Organisme de Formation **FADEAR - n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A
n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193**

Accessibilité aux personnes handicapées : nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

PUBLIC

Cette formation s'inscrit dans les actions **OBLIGATOIRES** en élevage de volailles quelle que soit la taille de l'élevage et doit être délivrée par un_e formateur/trice agréé, ayant suivi la formation de formateurs **SNGTV**. La formation est à destination de futur_e_s formateurs_trices (animateurs_trices de structures ou éleveurs_euses).

Le but de cette formation est de former des formateurs_trices pouvant délivrer des formations obligatoires en élevage de volailles. Les futur_e_s

formateurs_trices devront acquérir les bases scientifiques concernant la prise de conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la propagation du virus, être capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité et enfin être capable de mettre en oeuvre les bonnes pratiques d'hygiène.

Aucun pré-requis n'est exigé.

INTERVENANT-E-S ET MOYENS D'ENCADREMENT

Intervenant extérieur : Jocelyn MARGUERIE, Vétérinaire du réseau SNGTV (Société Nationale des Groupements Technique Vétérinaire).

Animateur/trice de la FADEAR : Julien MELOU, animateur Formation Fadear depuis 11 ans.

ENJEUX

Cette formation de formateurs/trices vise à créer une session spéciale pour **former des formateurs_trices**

aux enjeux des petits élevages de volaille et des éleveurs indépendants. En effet la biosécurité doit

s'adapter aux différents types d'élevage. Les préconisations ne sont donc pas les mêmes en élevage plein air et en élevage en bâtiment, les facteurs de risque étant en partie différents. En

regroupant des intervenant_e_s auprès de petits élevages de volailles indépendants et en plein air, cette formation vise à renforcer les capacités de formation en direction de ce public particulier.

OBJECTIFS DES JOURNEES DE FORMATION

- * Présentation des objectifs et de la méthodologie de la formation des formateurs biosécurité ciblée petits élevages de volailles / éleveurs indépendants

Méthodes pédagogiques :

apports théoriques, échanges, questions/remarques et témoignages, travail en groupes, mise en situation pour application des outils en situations professionnelles.

- Etre capable d'élaborer un **plan de biosécurité**
- Etre capable de **gérer** au quotidien un plan de biosécurité
- Savoir utiliser les bonnes pratiques **d'hygiène**
- **Savoir utiliser les ressources pour assurer une formation règlementaire** auprès d'éleveurs_euses à la biosécurité
- Etre capable de **conseiller en vue de l'élaboration et de la gestion d'un plan de biosécurité** et de la mise en œuvre des bonnes pratiques d'hygiène.

PROGRAMME (7H00 DE FORMATION) DE 9H30 A 17H30

LE CONTENU PEUT VARIER LÉGEREMENT SELON LES ATTENTES DES PARTICIPANT-E-S.

9h30 - Temps d'inclusion et introduction :

Présentation du programme et validation par les participant_e_s.

Recueil des attentes et aménagement éventuel du contenu en fonction du contexte local et des objectifs des participant_e_s.

- **Techniques de formation de formateurs/trices autour de la biosécurité**
- **Révision et précisions sur les prérequis scientifiques et réglementaires**
- **Présentation du module de formation et des outils pédagogiques**

- * Examen des documents constituant le plan de biosécurité
- * Évaluation orale/écrite de la session sur la forme et sur le fond (satisfaction).
- * Définition suivant le ressenti du formateur et des besoins exprimés par les stagiaires, de perspectives de nouvelles actions de formation collectives en lien avec les animateurs.

17h30 – Clôture de la formation

Méthode :

présentation diaporama, remise de supports synthétiques jour même et a posteriori, illustration à partir de cas pratiques, questions-réponses, travail en petits groupes, restitution-mutualisation

BILAN ET ÉVALUATION AU TERME DE LA FORMATION ; L'ÉVALUATION PORTE SUR DEUX ASPECTS DISTINCTS :

- * l'évaluation-bilan du déroulement de la formation,
- * l'évaluation des compétences travaillées par les participant_e_s.

Évaluation-bilan

Les participant(e)s sont invités à remplir le document d'évaluation-bilan à destination des formateurs pour évaluer la prestation.

Puis un tour de table est organisé, en présence de responsables de l'OF, commanditaire de la formation, au cours duquel chaque participant_e exprime son avis sur le contenu et le déroulement de la formation.

17h30 – Clôture de la formation

MODALITES GÉNÉRALES DE LA FORMATION

Lieu de formation **104 rue Robespierre - Bagnolet 93170 locaux de la Confédération paysanne**

Déjeuner et repas du midi pris sur le lieu de for

Détails

Coût formation



- Pour les non salarié_e_s _ actifs ressortissant_e_s au fonds VIVEA, un coût pédagogique par stagiaire vous sera demandé via un accord de financement individuel (à partir de de votre plafond annuel de prise en charge) qui vous sera demandé lors de la formation et dont le montant après validation du fonds VIVEA en mars 2022 est de **133 €/1 jour/stagiaire** (soit **19 €/heure**).

En parallèle, prise en charge intégrale des frais pour les paysans nes adhérent s à la Confédération paysanne ou au réseau de la FADEAR participant_e_s à la formation (déplacement, repas, hébergement et indemnité de remplacement) par la FADEAR.

Cette formation bénéficie d'un financement du fonds de formation VIVEA 2022 pour les non salarié_e_s agricoles.

- **Coût formation pour les salarié e s : 210 €/1 jour/stagiaire** (soit **30 €/heure**) à l'ordre de la Fadear, possibilité de prise en charge partielle par le fonds OCAPAT dans la limite de leur dispositif (Boost Compétences - <https://www.ocapiat.fr/entreprises-de-moins-de-11-salaries-offre-volontaire-boost-compétences/>).

- **Pour les autres situations de statut suivant votre cas, notamment pour les porteurs de projet à l'installation en porcs plein air, nous contacter, en amont de la formation.**

Modalités de paiement

votre participation vous sera demandée en fin de formation, sur présentation d'une facture.

Attestation de formation

une attestation de formation délivrée par la FADEAR en lien avec le SNGTV vous sera fournie en fin de formation.

Contact inscription

Julien Melou Animateur Fadear chargé de la formation
Tél : 01 43 63 41 50 - jmelou@fadear.org

Bulletin d'inscription à nous renvoyer

Formation des référent_e_s biosécurité en élevage de volailles – vendredi 8 Avril 2022

Nom :

Prénom :

Structure/Statut :

Adresse complète :

Tel :

Mail :

Attentes particulières vis-à-vis de la formation :

COMMENT ?

METRO	BUS
9 ROBESPIERRE OU 3 GALLIENI	192 RÉPUBLIQUE ➔ ROBESPIERRE

DEPUIS LA GARE DE L'EST OU GARE DU NORD :
Prendre le Métro 5, direction «Place d'Italie», descendre à «République».
Puis, prendre le Métro 3, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

DEPUIS LA GARE D'AUSTERLITZ :
Prendre le Métro 5, direction «Bobigny», descendre à «République».
Puis, prendre le Métro 3, direction «Gallieni», descendre à «Gallieni».

DEPUIS LA GARE ST-LAZARE :

OU ?